

Le Président

## **RECEPISSE DE DEPOT**

**D'UN DOSSIER RELATIF A L'ATTESTATION DE CONFORMITE  
D'UN LOGICIEL DE COMPTABILITE DES OFFICES D'HUISSIERS DE JUSTICE**

**En application de l'arrêté du 25 juin 2012  
NOR: JUSC1225420A**

Je soussigné, Patrick SANNINO, Président de la Chambre Nationale des Huissiers de Justice, dont le siège social est au 44 rue de Douai – 75009 PARIS certifie que :

**La Société GEST HELP S.A dont le siège est au 89, rue de Turenne – 75003 PARIS, immatriculée au  
RCS de PARIS sous le n° 380 801 076**

A déposé le 23 avril 2018 un rapport spécial délivrant l'attestation de conformité d'un traitement automatisé pour la tenue des comptabilités d'Huissiers de Justice concernant le système :

**GEST HELP, version 3 (maj 14/12/2017)**

Pour la comptabilité générale de l'activité principale

Comprenant la fiche de synthèse,

Il est pris acte que l'attestation délivrée par le Cabinet BRUNO CHENIN CONSEIL annule et remplace l'attestation délivrée le 18 mars 2013 pour la version GEST HELP, version 3 (R201303).

En conséquence, délivre le présent récépissé de dépôt, n° 2018-0573.

**Fait à Paris, le 17 juillet 2018**



# B 2 C

**BRUNO CHENIN Conseil**

Société de commissariat aux comptes

---

139 boulevard Haussmann- 75008 PARIS ☎ 06 79 47 54 68  
email : [b.chenin@b2c-experts-comptables.com](mailto:b.chenin@b2c-experts-comptables.com) ☎ 01 45 61 03 01  
☎ 01 45 61 03 16

## **CHAMBRE NATIONALE DES HUISSIERS DE JUSTICE**

44 rue de Douai  
75009 PARIS

### **ATTESTATION DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**

## ATTESTATION DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

En notre qualité de commissaire aux comptes, inscrit sur la liste prévue à l'article 5 de l'arrêté du 31 mai 2011 et en application de l'article 1 de l'arrêté précité relatif à la conformité des logiciels de comptabilité des offices d'huissiers de justice, nous avons établi la présente attestation sur le logiciel **GEST HELP Version 3**. Cette intervention est effectuée suite à une demande de renouvellement de l'attestation de conformité obtenue le 20/03/2013 et dont la validité était de 3 ans.

Il appartient au concepteur du logiciel ci-dessus référencé d'en assurer la conformité avec les prescriptions de l'arrêté du 31 mai 2011 et de ses annexes. Il nous appartient de nous prononcer sur la conformité du logiciel ci-dessus référencé avec les dispositions de l'annexe de l'arrêté du 31 mai 2011, étant précisé que cette appréciation de la conformité est analysée dans l'hypothèse où le logiciel ci-dessus référencé est utilisé dans le respect des règles d'utilisation définies par le concepteur.

Il ne nous appartient pas en revanche de vérifier les modalités de mise en œuvre, la correcte utilisation ou les performances du logiciel ci-dessus référencé.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard des prescriptions de l'annexe de l'arrêté du 31 mai 2011 et de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences telles que relatées dans la fiche de synthèse jointe à la présente attestation, qui ne nous constituent ni un audit ni un examen limité ont consisté, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, à :

- prendre connaissance du système de traitement à partir du dossier de conception et des différentes documentations,
- procéder à une analyse des fonctionnalités du logiciel décrites dans l'annexe de l'arrêté du 31 mai 2011, relatives au traitement des données, aux dispositifs de restitution, à l'existence et au fonctionnement des contrôles
- procéder à la réalisation de tests.

BC

Sur la base de nos travaux, nous attestons la conformité du logiciel GEST HELP Version 3 aux dispositions de l'arrêté du 31 mai 2011 et de ses annexes.

La présente attestation tient lieu de rapport au sens de l'article 4 de l'arrêté du 31 mai 2011.

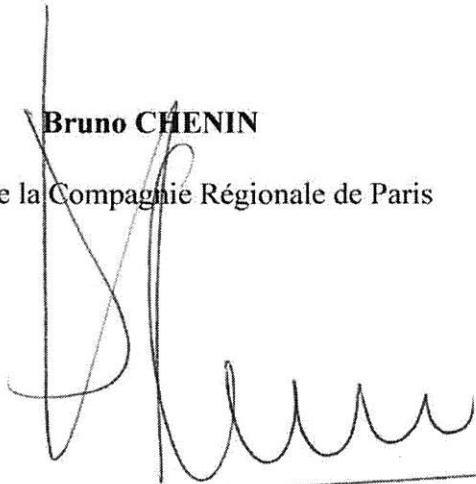
Cette attestation est établie à votre attention dans le contexte précisé au premier paragraphe et ne doit pas être utilisée, diffusée ou citée à d'autres fins.

**Fait à Paris, le 23 avril 2018**

**Le commissaire aux comptes,**

**Bruno CHENIN**

Membre de la Compagnie Régionale de Paris



---